

# *PUBLIC-PRIVÉ* la guerre scolaire se prépare

Jean-Luc Mélenchon veut supprimer les financements publics des écoles privées, tandis que François Fillon pourrait les augmenter. Les autres candidats jouent la prudence.

---

Par  
**MARIE PIQUEMAL**  
 Photo **YOHANNE LAMOULÈRE. TRANSIT**

**I**l shoote dedans d'un coup de pied sec, sans ménagement. Et tant pis s'il rouvre la guerre scolaire, entre le public et le privé. Dans son programme, Jean-Luc Mélenchon annonce vouloir «réserver les fonds publics à l'école publique». Le candidat de La France insoumise propose notamment d'abroger d'un coup de gomme la célèbre loi Debré de 1959 qui régit les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé. En vertu de cette loi,

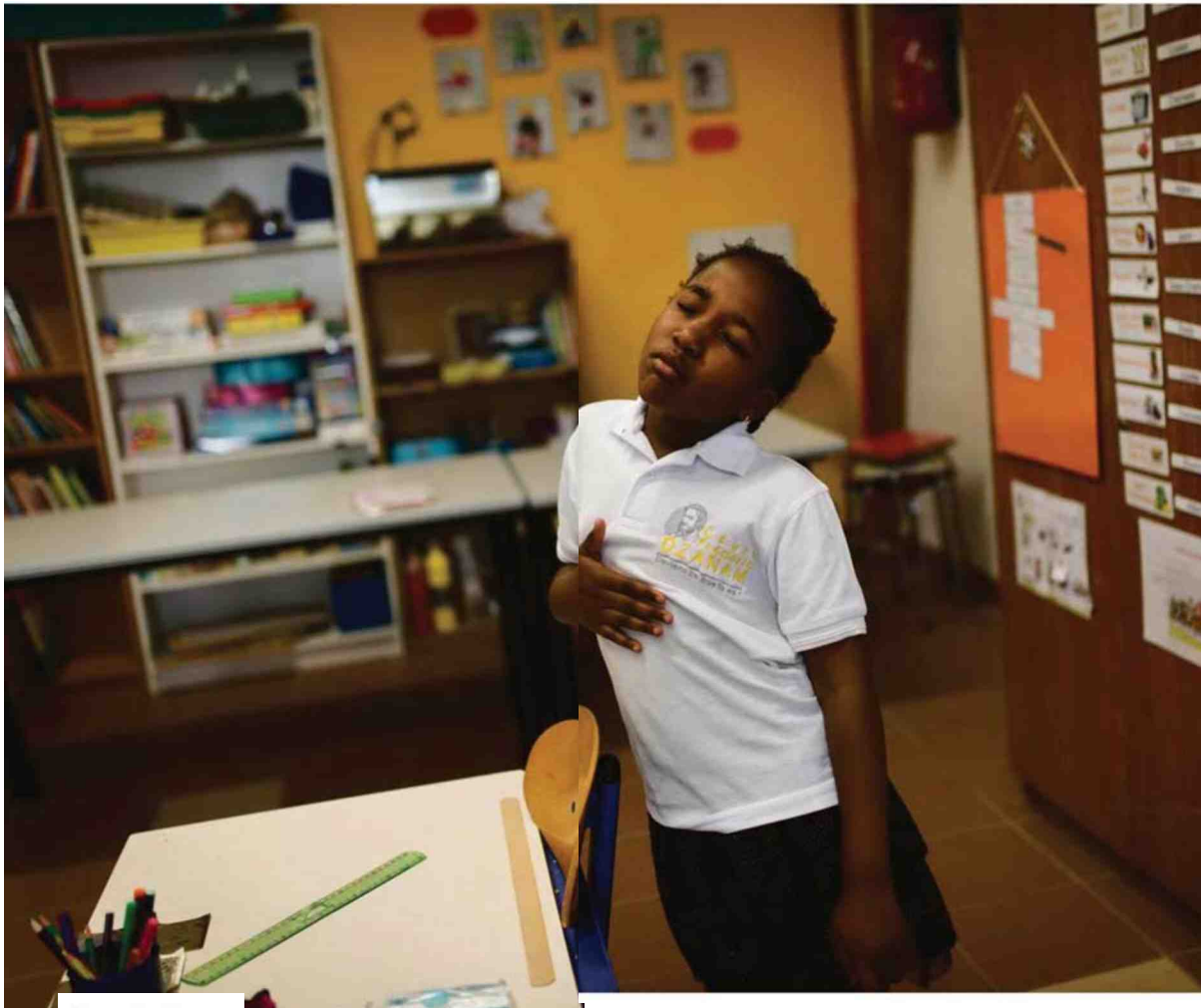
les 7600 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat reçoivent des financements publics pour leurs dépenses de fonctionnement (salaires des profs, entretien des bâtiments...), puisqu'ils répondent à «un besoin scolaire reconnu», stipule la loi. En échange, ils se plient aux programmes scolaires et appliquent les réformes, comme dans le public. Pour Mélenchon, «il est urgent de mettre fin au détournement de fonds publics attribués à l'enseignement confessionnel privé: il en a coûté 7 milliards d'euros au budget de l'Education en 2013. Par ces financements, la République favorise ceux qui choisissent de déro-

ger aux outils collectifs de l'école publique». Aujourd'hui, le privé sous contrat (à 95% catholique) scolarise 2,1 millions d'élèves, soit 17% des élèves scolarisés en France. Leur nombre progresse un peu, notamment dans le secondaire: au collège, le public a «perdu» l'année dernière 9000 élèves tandis que le privé en a accueilli 6400 supplémentaires, selon une note publiée en décembre par le ministère de l'Education.

#### Accord tacite

Deux mois après cette note, le secrétariat général à l'enseignement catholique (SGEC) demandait plus de

moyens pour répondre à la hausse des demandes d'inscriptions. Dans sa «contribution pour l'école», présentée fin février, Pascal Balmand, à la tête du SGEC, avançait à pas mesurés, conscient de la fenêtre politique ouverte avec la présidentielle, mais soucieux de ne pas brusquer. «Ce sont des pistes de réflexion et non une liste de revendications», avait-il insisté, ne voulant surtout pas «rallumer une guerre scolaire révolue» mais «vérifier que les équilibres en place correspondent encore à la réalité». Il demandait de revenir sur cet accord tacite, remontant à 1992, selon lequel 80% des moyens financiers consacrés à



Dans le Cours Frédéric-Ozanam, une école Espérance Banlieues, implantée à Marseille, le 9 juin 2016.

l'éducation sont réservés à l'enseignement public, et les 20% restant dévolus au privé sous contrat. Ce ratio du 80-20 «*n'est inscrit dans aucune loi ou décret, c'est un usage*», rappelait Pascal Balmand pour dire combien il est donc facile à modifier.

### Contre-pied radical

Mélenchon, on l'a compris, balaie d'un revers la demande: lui veut au contraire que «*progressivement*» les fonds publics ne soient plus alloués au privé. C'est le seul candidat qui tienne un discours si tranché. Tous les autres semblent hantés par le souvenir des manifestations mons-

tres de 1984 contre le projet de loi Savary, qui visait, comme le souhaite de fait Mélenchon, à rapprocher les établissements publics et privés. Macron (En marche) ne dit pas un mot du privé dans son programme, Hamon (PS) s'en tient à ouvrir le «dialogue» avec le privé pour bâtir une carte scolaire plus mixte – les établissements privés gèrent à leur guise les inscriptions d'élèves. Pas question pour Le Pen non plus de revenir sur ce ratio 80-20, même si la candidate FN écrit dans son programme son attachement à «*la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix*». Seul Fillon (LR) prend le contre-pied ra-

dical de Mélenchon en souhaitant faire sauter le fameux verrou du 80-20. Et encore. Au fil des semaines, les propos en la matière d'Annie Genevard, chargée de l'éducation dans l'écurie LR, ont évolué. Fin mars, elle nous expliquait prudemment: «*La question se pose aujourd'hui car le privé croule sous les demandes. Mais nous ne sommes pas entrés dans ce débat, car il suffit de prononcer les mots pour soulever les conservatismes.*» Une autre revendication, soutenue par d'autres lobbys, l'occupe davantage: soutenir le privé hors contrat, c'est-à-dire sans lien aucun avec l'Education nationale. ◆